

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21 juin 2016	14h26		DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe Vert'Libéral		Lié à :(obligatoire) ad 15.055
Titre : Annexe au décret approuvant le premier paquet de mesures du programme d'assainissement des finances pour les exercices 2017 et suivants, mesure EF22		
Contenu : EF22: réduction (<i>suppression de: progressive, dès 2017, des subventions cantonales</i>) <u>de l'enveloppe globale du canton allouée</u> à l'Université, la HEP et la HES, pour arriver à un montant final d'économies à hauteur de 5 millions de francs annuels à l'horizon 2020. Le Conseil d'État encouragera en particulier le renforcement de la complémentarité et de la collaboration entre ces hautes écoles; la recherche de synergies ainsi que la diminution des coûts administratifs.		
Motivation (facultatif) : Pas de coupes linéaires sur les trois crédits, mais économie à réaliser sur l'ensemble et réflexion systémique qui dépasse les frontières cantonales (cf. postulat du groupe Vert'Libéral correspondant).		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : François Jaquet		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :